

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DAE 320 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Le Réseau PrimaveraS.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association le Réseau PrimaveraS ainsi que l'autorisation de signer la convention sur projets correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 12000 euros est accordée à l'association Le Réseau PrimaveraS (SIMPA 186987 2019-00285), dont le siège social est 1 chemin des cœurs 91370 Verrières Le Buisson.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec l'association Le Réseau PrimaveraS, convention dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO